

Plan d'action 2009

| Secteurs d'activités | Obstacles identifiés | Mesures proposées | Actions prévues | Service responsable | Échéancier |
|--|--|---|---|--|------------|
| L'accessibilité des lieux et des édifices publics | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité restreinte pour les personnes en chaise roulante à plusieurs bâtiments de la Ville ▪ À l'édifice de la mairie, les comptoirs ne sont pas adaptés aux personnes handicapées à l'édifice : <ul style="list-style-type: none"> - comptoir de la trésorerie de - comptoir à la réception de la mairie ▪ À l'édifice de la mairie, aucun ascenseur n'est disponible pour accéder au 2e étage (Salle du Conseil, direction générale, greffe). Également, la toilette située au niveau du rez-de-chaussée au Service des finances est très étroite pour une personne en chaise roulante <ul style="list-style-type: none"> - ascenseur - toilette <p>Dans la ville, certains « steps » de trottoirs sont trop hauts</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès des personnes handicapées aux bâtiments municipaux ainsi qu'aux différentes infrastructures municipales ▪ Un plan sur le réaménagement de la réception de la Mairie a été conçu et le coût estimé est celui indiqué <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que tous les «steps»de trottoir trop hauts soient modifiés afin de faciliter l'accessibilité aux personnes en chaise roulante | <p>Mettre sur pied un comité dont le mandat sera d'établir les priorités quant à la réfection des bâtiments municipaux</p> <p>Vérifier que tous les « bonds » de trottoirs soient facilement accessibles aux personnes en fauteuil roulant</p> | <p>Travaux publics</p> <p>Travaux publics - coûts estimés en 2005 pour la réfection des bâtiments 250 000 \$</p> | |

Plan d'action 2009

| Secteurs d'activités | Obstacles identifiés | Mesures proposées | Actions prévues | Service responsable | Échéancier |
|--|---|---|---|---|-------------|
| La sécurité en milieu résidentiel | <ul style="list-style-type: none"> Lors d'une évacuation d'urgence assurer la sécurité des personnes handicapées afin de faciliter l'évacuation des personnes handicapées lors d'un sinistre | <ul style="list-style-type: none"> Recenser les personnes handicapées vivant sur notre territoire afin de pouvoir procéder rapidement à leur évacuation. Implanter le logiciel « radar » par le service des incendies permettant d'obtenir rapidement l'information sur la localisation des personnes handicapées | <p>Inviter les personnes handicapées, par le biais des bulletins municipaux, à s'inscrire dans la banque de données des mesures d'urgence.</p> <p>Mettre à jour régulièrement à jour le cartable de la banque de données et des mesures spécifiques pour l'évacuation en cas de sinistre.</p> <p>Procéder à l'implantation du logiciel « radar » par le Service des incendies.</p> <p>Concrétiser l'entrée de données relatives aux personnes handicapées</p> | <p>Direction générale</p> <p>Direction générale</p> <p>Protection-incendie – 4 000 \$</p> | Indéterminé |
| Le transport | <ul style="list-style-type: none"> Le transport en commun offert par l'AMT et le CIT n'est pas adapté pour les personnes handicapées. Certains trottoirs et abribus sont difficilement accessibles | <ul style="list-style-type: none"> Travailler en partenariat avec l'AMT et le CIT dans l'élaboration d'un plan d'action Poursuivre la contribution financière à l'organisme TARSO qui assure le transport adapté aux personnes handicapées de notre territoire. | <p>Collaborer avec le CIT pour le plan d'action</p> <p>Verser un montant annuel à l'organisme TARSO un montant de 58 736\$ en 2009</p> | <p>AMT/CIT</p> <p>Finances</p> | |

Plan d'action 2009

| Secteurs d'activités | Obstacles identifiés | Mesures proposées | Actions prévues | Service responsable | Échéancier |
|---|--|--|---|--|------------|
| La signalisation et le stationnement | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signalisation non respectée par les automobilistes pour la sécurité des accès aux édifices municipaux et commerces ▪ Espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées. ▪ Danger lors du virage à droite par les automobilistes. Non respect des personnes handicapées souhaitant traverser à une intersection | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier si la signalisation est conforme ▪ Inspecter et intervenir auprès des commerçants afin de s'assurer de la conformité des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées. ▪ Transmettre la problématique au comité de circulation | <p>Installer la signalisation conforme au code de la route.</p> <p>S'assurer systématiquement que le nombre de places de stationnement pour les personnes handicapées est conforme, lors de l'émission de permis.</p> <p>Analyse de la problématique au comité de circulation</p> | Urbanisme | |
| L'emploi | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méconnaissance des programmes gouvernementaux ▪ Lieux physiques non adaptés pour les personnes handicapées dans certains édifices municipaux. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le maintien et l'intégration en emploi des personnes handicapées en leur donnant la possibilité d'accéder à un emploi. ▪ Adapter les lieux physiques afin de permettre aux personnes handicapées de travailler dans un espace conforme. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmettre à l'organisme SDEM-SEMO les informations relatives au poste à combler lors de l'affichage externe. ▪ Effectuer une vérification régulière auprès d'Emploi-Québec afin de connaître les divers programmes existants. ▪ S'assurer que les lieux physiques soient organisés en conséquence | <p>Direction générale (RH)</p> <p>Direction générale (RH)</p> <p>Direction générale (RH)</p> | |

Plan d'action 2009

| Secteurs d'activités | Obstacles identifiés | Mesures proposées | Actions prévues | Service responsable | Échéancier |
|---|--|--|---|--|----------------------------------|
| Les loisirs, la culture et le tourisme | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité des lieux de loisir et des activités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les activités culturelles et de loisir auprès des personnes handicapées et de leur famille en indiquant l'accessibilité aux activités | <p>Tenir les activités ponctuelles (pièce de théâtre) dans des bâtiments accessibles aux personnes handicapées</p> <p>Embaucher des moniteurs accompagnateurs au camp de jour afin de répondre aux demandes relatives à l'intégration des enfants handicapés</p> <p>Contribuer financièrement à l'embauche de ces accompagnateurs</p> | <p>Loisir</p> <p>Loisir –</p> <p>Loisir – environ 17 300\$</p> | <p>En continue depuis 13 ans</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Livres non adaptés pour les usagers de la bibliothèque | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acheter ou transiger (via l'Institut Nazareth) des livres adaptés à la bibliothèque, soit des livres sur cassette, en gros caractère ou en braille. Les citoyens intéressés adresseront leur demande directement à la bibliothèque. Cette mesure sera possible lorsque la bibliothèque sera déménagée dans de nouveaux locaux. | <p>Répondre aux demandes des usagers qui souhaitent se prévaloir de ce service</p> | <p>Loisir-Bibliothèque</p> | <p>En continu</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité aux modules de jeux | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer un module de jeux pour les enfants ayant des incapacités | <p>Installer le module de jeux sur le site du Centre municipal</p> | <p>Génie / Loisir</p> | <p>Juin 2009</p> |

Plan d'action 2009

| Secteurs d'activités | Obstacles identifiés | Mesures proposées | Actions prévues | Service responsable | Échéancier |
|---|--|---|--|---|------------|
| Les loisirs, la culture et le tourisme (suite) | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du soutien aux organismes communautaires lors de la diffusion de leurs activités | <ul style="list-style-type: none"> Diffuser les activités des organismes par le biais des bulletins municipaux et afficher les publicités dans les édifices municipaux | Diffuser clairement leurs activités dans les bulletins municipaux | Loisir / communication | En continu |
| Les communications | <ul style="list-style-type: none"> Manque d'accessibilité à l'information Difficulté à rejoindre les personnes handicapées pour consultation Démarches pour obtenir plus d'informations concernant la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale | <ul style="list-style-type: none"> Informar la population et les personnes handicapées de l'existence du plan d'action et des mesures d'adaptation mises en place par la Ville sur le site internet à l'adresse www.ville.saint-constant.qc.ca Informar et sensibiliser la population par le biais de publications ponctuelles lors de la semaine québécoise et de la journée internationale des personnes handicapées Participer aux activités régionales et provinciales (colloque, atelier, etc.) pour améliorer nos objectifs municipaux à l'égard des droits aux personnes handicapées. | <ul style="list-style-type: none"> Diffuser annuellement le plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur le site internet de la ville et le bulletin d'information municipal Informar les personnes handicapées via le site web et le bulletin d'information municipal Participer à la campagne de sensibilisation régionale et québécoise des personnes handicapées en apposant des affiches dans les bâtiments municipaux et par le biais du site internet et du bulletin municipal Comité consultatif (fonctionnaires, élus, etc.) | Loisir / Direction générale et communication Direction générale et communication | En continu |

Plan d'action 2009

| Secteurs d'activités | Obstacles identifiés | Mesures proposées | Actions prévues | Service responsable | Échéancier |
|------------------------------------|--|---|--|--|------------|
| L'administration municipale | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les mesures d'adaptation et en assurer le suivi ▪ Manque d'information des employés ▪ Information relativement aux appels d'offre | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les travaux du comité consultatif dans le but de s'assurer du suivi du plan d'action ▪ Sensibiliser l'ensemble des employés aux caractéristiques des personnes handicapées et de leur famille, également du plan d'action, des mesures et des actions que la ville à mise en place par le biais du journal interne ▪ Indiquer dans les appels d'offre que «<i>la municipalité tient compte de l'accessibilité aux personnes handicapées et l'amélioration aux personnes handicapées des biens et services qu'elle acquiert ou loue et qu'elle se réserve le droit d'accepter l'offre la plus avantageuse à cet égard</i> » | <p>Prévoir un minimum de 3 à 4 rencontres annuellement</p> <p>Mettre à la disposition de chaque service, une copie du plan d'action et du rapport annuel officiels.</p> <p>Indiquer systématiquement dans les appels d'offre, ce libellé</p> | <p>Coordonnatrice plan d'action</p> <p>Direction générale et ressources humaines</p> <p>Greffe</p> | |